

**1^{ER} CONSEIL MUNICIPAL DU
25 AVRIL 2014**

Procès-verbal

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Salle des Fêtes communale, rue de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire
M. Yves PEYRESAUBES, Mme Catherine COME, M. Eric CAVERS, Mme Corinne BOURDON, Mme Karine NEIL, M. Laurent HESSE, Maires-adjoints,
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Annick SAINT-MARS, M. Pierrick GARNIER, Mme Aline MERCIER, Mme Annick LHOSTE, M. Thierry LOPEZ (arrivé à 20 h 30), M. Jérôme LENOIR, Mme Béatrice POUJOIS, Mme Valérie GOURITEN, M. Lucien CAILLOU, Mme Lélia STADLER,
M. Jean-Gabriel LAINEY, Mme Sandrine POMMIER et M. Jean-François FOUCHER,
Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

M. Paul COURTAS (pouvoir à Mme LHOSTE)
M. Dominique MUNERET (pouvoir à M. le Maire)
Mme Brigitte BARDINA (pouvoir à Mme POUJOIS)
Mme Sandrine GOUX (pouvoir à M. LAINEY)

ETAIT ABSENTE NON REPRESENTEE :

Mme Delphine MAZURE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice	:	27
Présents	:	22
Absents	:	5
Absents représentés	:	4

VOTANTS : 26

Le Quorum étant réuni, la séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 heures 05.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de désigner M. PEYRESAUBES secrétaire de séance à l'unanimité des votants.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des votants le procès-verbal complémentaire de la séance du 28 mars 2014.

M. le Maire indique que la rédaction du procès-verbal de la séance du 4 avril 2014 n'est pas achevée.

1 - Débat d'Orientation Budgétaire 2014

Présentation : Mme COME

Mme COME, Maire adjointe en charge des finances, salue l'assemblée et l'assistance puis présente les principales orientations budgétaires pour l'exercice 2014 :

« Vous avez reçu par courrier ou mail un débat d'orientation budgétaire qui vous rappelait nos obligations en matières de législation ainsi nous allons passer au débat d'orientation budgétaire. Cette synthèse sur notre économie reste somme toute morose, elle était à titre d'information mais nous allons parler principalement ce soir de Morigny-Champigny.

Tout d'abord je tiens à remercier les agents qui ont travaillé ce budget dans un court délai, travail qui a été intense du fait des dates d'élections particulièrement tardives cette année.

Au cours du débat d'orientation budgétaire 2013 il a été souligné que la construction du budget consistait à préserver les finances de la commune en assurant les axes principaux, ce plan mis en œuvre doit continuer, c'est ce qui a été fait et c'est ce que nous souhaitons continuer. Avant de vous parler du budget général et du budget annexe nous vous soulignerons qu'un important travail de fond a été effectué sur les comptes et leurs contenus.

Nous ne citerons que quelques exemples de comptes de charges importants pour notre budget tels que :

L'eau qui est en moyenne enregistrée pour un montant annuel moyen de 22 000 € devra figurer dans le budget primitif 2014 pour 30 000 € afin de pouvoir honorer toutes les factures.

Ce montant s'explique par le bon nombre de trimestres de consommation désormais rattachés à ce compte. Il y a également été inclus la hausse de la TVA qui passe de 19.60 à 20 % et un indice de hausse (comme tous les autres comptes d'ailleurs). Ce compte doit être traité avec la plus grande attention, et pour ce faire des relevés de compteur sont désormais effectués afin de détecter rapidement les fuites d'eau qui ont grevé les précédents budgets (ex : fuites détectées tardivement dans les douches au complexe ainsi que celle de l'arrosage du terrain de foot).

Le compte d'assurance à lui été estimé sur le site de la compagnie d'assurance compte tenu de la masse salariale et nous devons aussi y ajouter un montant supplémentaire de 30 000 € afin d'éviter les soldes de comptes sur l'année N-1 voire N-2.

Le compte de téléphone est actuellement en cours de refonte. Plusieurs rendez-vous ont déjà été effectués avec l'opérateur et nous espérons y faire des économies.

Le compte de rémunérations : Ce compte est concerné par la réforme qui entre en vigueur au 1^{er} février 2014 et qui prévoit une refonte des grilles indiciaires des catégories C et B. Cette dépense à budgétiser sera de 64 500 € qui se décomposent pour la catégorie B à 3 000€, pour la catégorie C à 52 500€ et pour l'avancement à 9 000 €.

Le compte de maintenance est lui aussi en étude dans le but de minimiser nos dépenses tout en préservant les outils de travail de nos agents. Une économie est attendue pour le 2^{ème} semestre 2014 et de 30 % sur certains contrats dans les années à venir.

Concernant la réforme scolaire, bien que le sujet reste encore « compliqué » et peu maîtrisable nous avons budgétisé le coût engendré par les transports pour les mercredis sur les mois de septembre à décembre 2014 soit environ 4 000 € pour 4 mois, qui représente une hausse de 25 % sur le coût des transports scolaires.

Enfin nous n'énumérerons pas tous les comptes de dépenses de fonctionnement, ce travail ayant déjà été effectué en commission des finances et ce tardivement dans la nuit. Chaque membre des listes disposent désormais de nos fichiers de travail en toute transparence et sans retenue.

L'intérêt du CCAS augmentant de jour en jour, nous proposons d'attribuer une subvention de 45 000 €, le solde de 2013 étant créditeur, afin de pallier les dépenses relatives à son fonctionnement. (soit pour l'organisation de sorties à la portée de tous, soit des aides d'urgence et d'éventuels prêts pour les plus nécessiteux).

Malgré ce contexte, notre activité associative étant importante et bénéfique pour notre village, nous avons souhaité préserver la subvention à ces dernières qui sera cette année de 36 538 € en réservant un budget subventions exceptionnelles de 4050 € si nous sommes sollicités pour des projets particuliers, de 6 812 € pour les écoles et 8 750 € à l'AMAT, l'association de nos agents.

A eux seuls, ces quelques comptes phares entraînent déjà une hausse des dépenses de fonctionnement de 100 000 €, sans compter les hausses pour les autres postes qui ont déjà été compressés. Ainsi, chaque service devra gérer ses dépenses avec un budget très serré.

La commune est depuis cette année soumise aux pénalités appliquées dans le cadre de la loi SRU imposant aux communes, un nombre de logements sociaux sur son territoire. Morigny-Champigny exceptionnellement pour 2014 sera prélevée de 10 294 € ; cette pénalité pour 2015 viendra grever notre budget d'un montant approximatif de 70 000 €.

Après avoir fait le point des principales dépenses de fonctionnement en hausse incompressible nous devons aborder les recettes de fonctionnement, qui nous allons le constater sont en baisse, ce qui accentue le déséquilibre des dépenses avec les recettes.

L'effet de ciseau s'accroîtra. Côté recettes les collectivités vont devoir faire face à la réduction inédite des concours de l'Etat ainsi qu'à la chute de la cotisation sur la valeur ajoutée.

CÔTÉ RECETTES

La plus importante dotation que nous appelons « DGF soit dotation globale de fonctionnement » s'est littéralement effondrée de 31 000 € soit passée de 429 064 € à 398 109 € pour 2014, soit pratiquement 7,1 % de baisse. On peut rappeler que Morigny-Champigny a perçu en 2011, 469 000 €, ce qui reflète une chute de plus de 70 000 € en 3 ans et laisse envisager au mieux pour 2015 une dotation d'environ 370 000€.

La dotation de solidarité rurale pour un montant notifié de 38 988 €, et les compensations au niveau de la réforme de la taxe professionnelle semblent sensiblement égales mais devraient également baisser dans le futur.

Selon l'engagement pris sur la baisse de la taxe sur la consommation d'électricité, celui-ci engendrera une baisse de 30 000 € de recette communale. N'oublions pas que cette volonté a pour objectif de soulager la facture de nos administrés et notamment ceux dans le besoin. Ce sujet a déjà été débattu à plusieurs reprises et ne sera pas relancé ce soir, le Conseil municipal ayant déjà délibéré en faveur de la baisse de cette taxe.

Les investissements

- Les « restes à réaliser » de 2013 (travaux mandatés en 2013 mais non réalisés sur 2013), Ceux-ci seront effectués en 2014 et entreront dans le budget 2014. Ces travaux sont en cours pour certains, (ex : aménagement de la place de l'église) et d'autres sont terminés.
- Un programme de dépenses d'investissement a été priorisé par la commission des finances, nous vous en proposons les grandes lignes :

Frais études pour les projets de l'école et de la rue de la prairie 180 000 €,
Aménagements de sécurité,
Extension de la capacité d'accueil du columbarium au cimetière,
Travaux sur le réseau d'eau pluviale,
Travaux contre les inondations,
Création d'un boulodrome,
Réfection et enfouissement des réseaux rue de la prairie pour 170 000 €,
Acquisition de matériels (matériels de voirie et services techniques),
Achat d'un véhicule afin de commencer le renouvellement du parc.
Nous lançons également une étude concernant l'acquisition d'un véhicule électrique qui pourrait répondre aux besoins de nos services. Le financement de véhicules par le biais de partenaires extérieurs (publicité..) est aussi envisagé.

LE PROJET DE LA NOUVELLE ECOLE

Cumulé et abondé depuis plusieurs années, l'excédent de fonctionnement qui suréquilibre le budget, s'élève à 680 173 €. Il est absolument nécessaire pour la réalisation du projet de l'école. Ce grand projet pour notre commune va mobiliser une partie de nos fonds propres. Ce projet a fait déjà l'objet de réunions publiques et de nombreuses séances de travail avec tous les partenaires concernés qui ont permis d'aboutir aujourd'hui à la phase d'avant-projet. Le permis de construire est déposé.
Nous vous proposons donc à nouveau de voter le budget en suréquilibre afin de pouvoir prendre toutes les précautions nécessaires pour préserver la destination de cette réserve, en cas de non réalisation de l'école.

A noter, un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement reste figé.

L'ENDETTEMENT

L'endettement de la commune reste raisonnable, le remboursement du capital sera de 108 000 € en 2014.

La dette au 31 décembre 2013 s'élève à 1 105 150,95 €.

L'endettement de la commune par habitant en 2013 était de 274 € ce qui reste très raisonnable, pour information la moyenne du département est de 649 €.

Afin de pouvoir financer ces propositions d'investissements nécessaires à l'entretien de notre village et au travail de nos agents,

Afin de faire face aux baisses des recettes et notamment de la participation de l'Etat,

Afin de faire face aux hausses des dépenses,

Afin de ne pas effectuer de transfert inadapté vers la section d'investissement,

Afin de pouvoir équilibrer le budget 2014

nous vous proposons :

- De contracter un prêt de 350 000 € qui couvrira la rue de la prairie, les frais d'études de l'école et les divers investissements.
- D'augmenter les taux d'imposition des différentes taxes comme suit :

La taxe d'habitation passerait de 10.71 à 11.14 % (+ 4 %)

La taxe foncière bâtie passerait de 13.93 à 14.49 % (+ 4 %)

La taxe foncière non bâtie passerait de 55.07 à 56.87 % (+ 3,25 %)

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Au niveau de l'assainissement, 2014 sera l'année du renouvellement du contrat d'entretien des réseaux, ainsi que du lancement de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement (SDA), document nécessaire et obligatoire (depuis 2005) afin de déterminer l'ensemble des solutions les mieux adaptées à la collectivité et au traitement des eaux usées. Le SDA sera néanmoins financé à hauteur de 80 %. Nous avons aussi engagé des démarches nécessaires au recouvrement de recettes non perçues depuis plusieurs années.

M. le Maire sollicite d'éventuelles questions.

M. FOUCHER demande si l'augmentation du taux est cohérente sachant que la commune dispose de 700 000 euros, et si l'emprunt est nécessaire.

Mme COME rappelle que cette réserve s'est cumulée sur plusieurs années et qu'elle va être nécessaire afin de financer le projet d'école. Elle évoque le permis de construire qui a été transmis pour instruction mais pour lequel l'autorisation n'est pas encore parvenue en mairie. Ainsi elle explique que si le permis de construire est refusé et si cette réserve faisait l'objet d'un transfert vers la section d'investissement, il ne serait pas possible de transférer cette somme par la suite vers la section de fonctionnement. Elle rappelle également que l'affectation de cette réserve pour le projet de l'école correspondait aussi à la volonté de la précédente mandature. Elle explique qu'un important travail de fond en collaboration avec différents cabinets d'études a été effectué afin de réduire les dépenses et que les premières économies pourront être réalisées dès le deuxième semestre 2014. Elle indique que si le projet d'école n'aboutissait pas, l'affectation de cette réserve ferait alors l'objet d'un débat en commission.

M. le Maire indique que la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités ne cessera de diminuer dans les prochaines années. Il informe que l'important travail réalisé sur les finances de la commune permettra de régler les factures sur l'exercice en cours. Il explique que cette augmentation des impôts de 4% va permettre de régler les dépenses réelles de l'année. Il rappelle que le taux des taxes était resté inchangé depuis 2011. M. le Maire indique que l'affectation du suréquilibre budgétaire sur le projet d'école correspond aux orientations qui avaient été prises lors du précédent mandat. Il poursuit en expliquant qu'il n'y a pas de garanties quant à l'autorisation du permis de construire de l'école, bien que la présomption de site archéologique n'ait pas été retenue pour l'emplacement de la future école. Il ajoute que le remboursement en capital de l'emprunt contracté par la commune n'obère les finances qu'à hauteur de 108 000 euros par an et qu'il n'est donc pas gênant de contracter un nouvel emprunt. Il indique que cet emprunt permettra de régler les travaux à effectuer rue de la Prairie et ainsi d'en répartir le coût sur plusieurs années. Il ajoute que le montant des loyers versés par Orange à la commune suite à l'implantation du pylône de téléphonie mobile permettra de minimiser l'impact de ces remboursements. Il explique que l'emprunt permettra aussi de régler les frais qui seront engagés sur 2014 pour la nouvelle école, à savoir environ 150 000 euros de frais d'étude. Enfin, il indique que la période est particulièrement propice pour souscrire un emprunt au vu des taux actuellement très bas.

M. LAINEY déplore que seule une demi-heure sépare le Débat d'Orientation Budgétaire du vote du budget. Il estime qu'il convient de laisser un minimum d'une semaine.

Il rappelle qu'en 2008, malgré le changement de municipalité, le Débat d'Orientation Budgétaire, une réunion publique portant sur les finances communales et le vote du budget, avaient eu lieu entre les élections municipales et le 15 avril.

Il remarque que la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement équivaut à une hausse des impôts de 1,5%, ainsi que la baisse de la taxe sur l'électricité.

Dans ce contexte économique difficile, il a le sentiment que seuls les habitants de Morigny sont mis à contribution au travers de ces orientations. Il souligne que l'augmentation des indemnités des élus représente 27 000 euros par rapport à 2013, et correspond également à une hausse de 1,5% des impôts. Il indique qu'il partage cependant les orientations proposées en termes de maîtrise des dépenses et rappelle que les charges à caractère général avaient pu être maîtrisées pendant le précédent mandat et s'équilibrer entre 1 et 1,1 million d'euros.

M. FOUCHER remarque que la baisse de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité provoque une baisse de recettes.

M. le Maire ajoute qu'il est difficile de prendre la décision d'augmenter les impôts mais que cela permet d'équilibrer le budget et de dégager une marge positive. Il précise que le travail de fond effectué afin de réaliser des économies se concrétisera à partir du deuxième semestre 2014.

M. LOPEZ prend place en séance à 20 heures 30.

Mme COME indique qu'elle essaiera de laisser un délai suffisant entre le DOB et le vote du budget l'année prochaine.

M. LAINEY souligne qu'il ne partage pas forcément les orientations budgétaires présentées mais n'émet pas de jugement quant à la qualité du travail.

M. le Maire rappelle que fin 2012, il n'y avait plus de Maires-adjoints et qu'il en manquait un en 2013. Ainsi, il ajoute que la comparaison des indemnités des élus entre 2012 et 2014 n'est pas objective.

Il ajoute que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est de 3,5 % à l'échelle nationale, alors qu'il était de 2,5 % sur la commune lors du mandat précédent, il estime que les salaires des agents communaux sont relativement bas.

Il évoque l'impact financier d'environ 10 000 euros lié à l'absence de logements sociaux sur la commune, en application de la Loi sur la Solidarité et le Renouvellement Urbain et conclut en rappelant que le contexte est différent à celui de 2008, époque à laquelle les recettes étaient en augmentation.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2014.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 05.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Bernard DIONNET

Yves PEYRESAUBES